Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260219-20260202-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

**2026-02-02**

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 19

Séance du 19 février 2026

**OBJET : cession du mobilier et des équipements à l'euro symbolique**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 février 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, TREHOREL V, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

**Absents excusés** : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

**Secrétaire de séance** : BOIZARD Laure

Monsieur le Maire informe que le restaurant Le P'tit Gueuleton (SARL Les Trois Ailes), ayant cessé son activité le 31 janvier dernier, propose de céder à la commune à l'euro symbolique le mobilier et le matériel lui appartenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur cette cession à l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'acquisition des équipements.

De plus, le Conseil Municipal décide aussi que lorsque de nouveaux acquéreurs reprendront le restaurant, ces équipements leur seront vendus.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 23 février 2026

Le Maire,